

Le "SYNAPSES" : pour une attitude responsable et constructive de l'ensemble de la communauté animalière.

La vocation du Synapses est d'accompagner : "les professionnels de l'animal familial et du rapport entre l'animal, l'homme et son environnement". A ce titre le Synapses est un acteur majeur de la communauté animalière. Depuis sa création le Synapses milite activement contre le travail dissimilé qu'il considère comme un véritable cancer pour les entreprises de la filière qu'il représente. Le rôle du Synapses ne se limite cependant pas à la défense des intérêts catégoriels des petits commerçants animaliers.

1. La synergie entre secteurs marchand et non marchand au sein de la communauté animalière.

Les membres du Synapses sont pour la plupart d'entre eux des professionnels bien que cette organisation soit aussi ouverte aux "apprenants" des métiers de la filière de l'animal de compagnie, ainsi qu'aux amateurs qui souhaiteraient appréhender leur hobby sous un angle plus économique, plus règlementaire ... pour tout dire : plus professionnel. Les adhérents du Synapses sont quasiment tous issus du milieu associatif :

- soit ils sont les aînés de ces associations, parfois même, ils en sont les co-fondateurs. Les exemples sont nombreux dans des domaines aussi variés que l'aquariophilie, l'ornithologie, la terrariophilie, la cynophilie etc. ;
- soit ils sont encore adhérents actifs ainsi, également, que sponsors.

Pour le Synapses **c'est une aberration d'opposer les professionnels et les amateurs au sein de la communauté de animalière.**



Pour le Synapses, **le circuit associatif est intrinsèquement lié au circuit professionnel pour le plus grand bien de l'ensemble des acteurs la filière de l'animal familial.** Il y a deux raisons principales pour cela :

- Seul le réseau des amateurs (le plus souvent des passionnés) est capable, grâce à l'engagement de ses bénévoles, de coordonner durablement une activité lorsque sa rentabilité commerciale ne permet pas d'en rémunérer les participants. Ensuite cette activité se structure, se professionnalise et engendre parfois même toute une filière économique. C'est le cas de l'aquariophilie : le développement des clubs généralistes dans les années 70, puis des associations spécialisées (comme l'A.F.C) dans les années 80, et du nano-récif aujourd'hui en sont les meilleures illustrations.

- Dans les métiers de l'animal familial, c'est souvent l'activité du secteur associatif qui soutient l'essor économique du secteur professionnel et vice-versa. Sur le plan de l'analyse économique : on pourrait faire un parallèle avec le marché de l'automobile. En effet, c'est bien le second marché (celui de la voiture d'occasion) qui soutient le premier marché (celui de la voiture neuve). De fait : seules les personnes fortunées pourraient acheter une voiture neuve s'ils n'avaient pas l'opportunité de la revendre d'occasion. Il en va de même pour l'aquariophilie : les animations organisées par les bénévoles dans le cadre associatif sont le relai de l'activité commerciale des points de vente, et inversement.

Ce serait une erreur pour les professionnels comme pour les amateurs d'adopter une attitude conflictuelle les uns vis-à-vis des autres. Ceux qui perpétraient de tels agissements stériliseraient leur propre activité à moyen terme et se tireraient ainsi une balle dans le pied.

2. Le rôle de la communauté animalière dans la protection des espèces de l'environnement et des personnes.

Il faut ajouter à cela que **tous les acteurs de la filière ont une mission éco - citoyenne importante à assumer** tant au niveau : de la préservation des espèces, que de la conservation des écosystèmes et de la protection des personnes.

Il convient d'abord de préciser que cette mission incombe à l'ensemble des acteurs de la filière, du secteur marchand et non marchand, sans oublier bien sûr : les associations de protection animale et de protection de l'environnement, les services déconcentrés de l'Etat (D.D.P.P, D.D.C.S.P.P, O.N.C.S.F, etc.), ainsi que les organismes de formation. Il est nécessaire d'insister également sur le fait suivant : ce travail ne pourra être menée à bien que si chacun des acteurs y participe dans une dynamique collective. En aucun cas il ne faut que les différents intervenants s'opposent les uns aux autres. **Tous ont un rôle à jouer et seule la somme des efforts individuels confèrera une réelle efficacité à l'engagement éco-citoyen de toute la communauté animalière.**

Il faut encore souligner qu'**aucun des intervenants de la filière n'a le monopole de la préservation des espèces et de l'environnement ou de la protection des personnes.**

3. Le travail clandestin pénalise l'ensemble des acteurs de la communauté animalière.

Comme cela est expliqué plus haut : "Ce serait une erreur pour les professionnels comme pour amateurs d'adopter une attitude conflictuelle les uns vis-à-vis des autres". Force est de constater cependant que lorsque le circuit associatif organise un véritable réseau de distribution parallèle, c'est les entreprises les plus vulnérables de la filière qui ferment leurs portes.

Ces établissements, les plus fragiles sur le plan économique sont souvent des magasins hyperspécialisés, cela même que le milieu associatif apprécie particulièrement. Evidemment, ce n'est pas l'hyper-marché d'une grande chaîne de jardinerie nationales, dont l'offre pour ses clients ne se

compose que de canaris, de poissons rouges et de croquettes, qui en subira les conséquences, au contraire même.

Ce qu'il faut savoir, c'est que **lorsque ce "réseau de distribution parallèle" a fait mettre la clef sous la porte aux magasins spécialisés, c'est toute l'offre régionale qui s'appauvrit. Finalement ce sont les amateurs passionnés qui en subissent les conséquences car ils ont perdu leurs points de vente préférés qui savait répondre à leur demande ; et lorsque ces amateurs abandonnent leur hobby, ce sont alors les associations qui perdent leurs adhérents et qui arrêtent de fonctionner.** Tout cela à cause de la rapacité de quelques-uns de leurs adhérents qui exploitent le réseau associatif à des fins personnelles : pour gagner de l'argent.



Les professionnels de l'animalerie ne se sont jamais opposés au fait qu'un amateur gagne un peu d'argent de poche en revendant l'excédent de sa propre production. Cela est tout à fait normal, cela est même légal lorsque toutes les formalités administratives sont réalisées. Les membres du "Synapses" soutiennent et encouragent de nombreuses manifestations. Dans les bourses et notamment celle de Sallertaine par exemple, des adhérents et sympathisants du Synapses sont parmi les sponsors et souhaiteraient le rester...

Ce qui n'est pas normal : c'est que quelques individus utilisent la couverture d'une association pour générer de façon tout à fait illégale des profits considérables. Il n'est pas acceptable qu'une personne qui est déjà salariée, qui touche les minima sociaux, ou simplement qui est étudiante gagne plusieurs centaines d'euros (lorsque ce n'est pas plus de mille euros) régulièrement, plusieurs fois par ans. Il ne s'agit plus alors d'une activité d'amateur, mais bel est bien d'une activité lucrative. Cet individu doit alors créer une entreprise, cotiser aux différents organismes sociaux ainsi que payer les impôts et les autres taxes auxquels il sera assujéti, comme tout professionnel.

Il faut ajouter que si une association peut organiser des achats en grosses quantités directement auprès des grossistes et des fabricants, pour en faire bénéficier ses adhérents, cela est tout à fait légitime. Les professionnels le comprennent, car ils n'ont pas toujours les moyens de stocker des références qui n'ont pas une grosse rotation. Il arrive parfois même que dans certaines régions les clubs locaux passent conjointement une commande avec un magasin. Par contre, ce qui n'est pas acceptable c'est qu'une association "sans but lucratif" réalise des bénéfices sur ce type d'activité ou qu'un de ses dirigeants le fasse, sans forcément en informer ses homologues. **Il est absolument intolérable qu'un particulier gagne de l'argent en pratiquant ces actes de commerce tout en s'exemptant des charges liées à une telle activité.**



Lorsque le Synapses défend les intérêts des commerçants contre la cupidité de membres indéclicats de certaines associations, c'est l'intérêt de l'ensemble de la filière qu'il défend. C'est pour cela que le Synapses est très impliqué dans la lutte contre le travail dissimulé.

Régulièrement le Synapses est invectivé et reçoit des menaces. Ses membres sont insultés : traités de "balances" et de "délateurs". Ce type d'altercation est caractéristique du registre de langage de voyous, tels certains dealers de drogue, qui cherchent à impressionner ceux qui pourraient témoigner contre eux afin de perpétrer en toute impunité leurs exactions.

Aujourd'hui d'honnêtes commerçants, producteurs, artisans mais aussi des amateurs, des passionnés membres ou non d'associations, brefs des représentants de l'ensemble de la communauté animalière soutiennent l'action du Synapses contre le travail dissimulé :

- des membres du milieu associatif se sont adressés au Synapses car ils sont écoeurés de la dérive mercantile permanente qui règne dans leurs associations et de nombreux "posts" publiés sur des forums en témoignent.
- même les responsables de ces associations (celles qui ne cautionnent pas le marché clandestin) ont également demandé au Synapses d'user de toute son influence auprès des pouvoirs publics pour que soit assaini le réseau des amateurs,
- différents médias et organes de presse spécialisés, orientés vers les professionnels ou vers le grand public, collaborent à cette croisade du Synapses.

Tous ont conscience que le commerce clandestin, organisé par une minorité est en train de tuer la filière de l'animal familier.



La première cible du Synapses, ce sont les particuliers qui organisent de véritables élevages clandestins, et qui achètent des animaux ou du matériel pour le revendre sans rien déclarer des revenus qu'ils en retirent. Leur activité est tellement développée que, par exemples, dans le milieu de l'oisellerie 90 % du marché du vivant échappe au circuit de distribution traditionnel. Pour les ventes de chiots ce pourcentage est de 70 %, sans parler des chatons où il doit s'établir à 95 %. Ce n'est pas acceptable ! Le marché de l'aquariophilie marine et de la terrariophilie sont en train de prendre la même direction. Le Synapses s'y opposera !

Il y a trois vecteurs qui sont utilisés par ces personnes indécates : l'internet, les bourses d'échange et certaines "entreprises" qui se présentent comme des grossistes et qui ne sont en fait que des cabinets de courtage entre particuliers.

Le Synapses poursuit ces trois types de distribution :

- sur le plan réglementaire puisque quasiment aucun ne respecte les dispositions de l'arrêté du 10 août 2004 sur l'élevage et l'identification et la traçabilité des espèces protégées ou dangereuses et parce que beaucoup ne respectent pas non plus les articles 413-2 et suivants du code de l'environnement sur les certificats de capacité et les autorisations d'ouverture.
- sur le plan social puisque ces contrevenants s'exemptent de tout ou partie des charges liée au travail (articles L.8211-1 et suivants du Code du travail).
- sur le plan fiscal puisqu'ils ne déclarent pas ou que très partiellement les revenus qu'ils en retirent.



Les investigations systématiques menées par le Synapses et les personnes de bonne volonté qui le soutiennent, remontent à plus de deux ans. Au fur et à mesure que ces enquêtes progressaient, elles ont mis en évidence que le "trafic" supposé était infinitésimal par rapport à la réalité.

En fait on ne distinguait que le haut de l'iceberg. Il ne concernait pas seulement la vente de la production d'animaux des éleveurs d'agrément, mais aussi le commerce d'animaux, de nourriture, de matériel et les prestations de service. D'ailleurs, avec recul, nous prenons seulement conscience de l'importance de la signification de cette mention, sibylline, contenue jusqu'en 2007 dans les chiffres de la filière de l'animal de compagnie publiés par Prom'animal, que nous reproduisons ci-dessous.

"Champ de l'étude : alimentation - hygiène et soins – accessoires hors vente d'animaux et basse-cour. Le circuit éleveurs a été sorti de la mesure pour des raisons d'harmonisation de l'étude."

Ainsi, tous les univers de la filière sont visés, l'aquariophilie, la terrariophilie, le jardin aquatique, l'oisellerie, les petits mammifères, le chien et le chat. Regardez sur "ebay", "le bon coin" et consorts : il y a en permanence plus de trois mille annonces de vente d'animaux familiers ! **LA PLUS GRANDE ANIMALERIE DE FRANCE, QUI EXERCE EN MARGE DE TOUTE REGLEMENTATION : C'EST INTERNET !!!**

Aujourd'hui des enquêtes aboutissent. Un premier établissement d'élevage (puisque c'est ainsi que l'on doit l'appeler au regard de l'arrêté du 10 août 2004), qui produisait des coraux protégés et les distribuait sur internet, a été condamné. Ce "récifalien", ne faisait vraisemblablement pas partie des "gros gibiers" que le Synapses voudrait faire cesser de nuire. Il a été condamné de fait dans le cadre d'une composition pénale, suite à la constitution de partie civile du Synapses dans l'affaire de la bourse de Sallertaine en 2013.

Toujours est-il que cette condamnation intervient après de nombreuses mises en gardes. Des amateurs dans ce type de procédure peuvent commettre des infractions en toute bonne foi sans savoir qu'ils sont dans l'illégalité. Ils seront alors les victimes collatérales de la lutte contre le travail dissimulé. Il faut savoir que lorsque le Synapses se constitue partie civile, il ne prend pas toujours d'avocat. Il a alors beaucoup de mal à avoir accès au fond du dossier et ne connaît donc pas les éléments de l'enquête. C'est l'autorité judiciaire qui évalue les sanctions et les réparations.

Pour l'heure, le Synapses n'a pas encore jugé bon de porter plainte, il n'a fait que se joindre à des affaires en cours d'instruction. Son réel rôle actif a été de saisir les pouvoirs publics et de les appeler à faire respecter la réglementation. Les courriers aux administrations centrales, dénonçant les dérives constatées sont à la disposition de ceux qui le souhaitent.

D'autres instructions sont en cours un peu partout en France notamment celles concernant plusieurs participants à la bourse de Sallertaine de 2013. Toutes ces enquêtes n'aboutiront pas. Cependant, les avocats du Synapses, suivent ces dossiers.

CELA FAIT LONGTEMPS QUE LES PROFESSIONNELS METTENT EN GARDE LES AMATEURS INDELICATS. Non seulement les sanctions pénales peuvent s'avérer extrêmement lourdes contre les contrevenants, mais une condamnation pénale peut entraîner des répercussions sur le plan fiscal, au niveau des caisses de cotisation sociale (URSSAF etc.) et dans le cas de prestations sociales qui auront été perçues. ATTENTION : le patrimoine d'une personne peut en être sensiblement affecté.

Le Synapses tend la main à tous les acteurs honnêtes et de bonne volonté de la communauté animalière.

Aujourd'hui une fois encore le Synapses s'adresse à l'ensemble des acteurs de la filière qui auraient connaissance de travail dissimulé, qui souhaiteraient le dénoncer et participer à diverses investigations. Nous sommes déjà nombreux, mais toutes les bonnes volontés seront les bienvenues

Le Synapses propose d'établir un partenariat avec tous les acteurs du monde associatif qui souhaiteraient participer de façon collaborative au développement de la filière de l'animal familier. Ce partenariat pourrait, par exemple, prendre la forme d'interventions de professionnels qui viendraient dans les associations expliquer la réglementation. Cela permettrait d'éviter aux amateurs de bonne foi de se mettre dans l'illégalité et d'être lourdement sanctionnés pour des infractions qu'ils n'avaient même pas conscience de commettre. Le Synapses pourrait également accompagner des amateurs qui souhaiteraient sauter le pas et exercer leur hobby, de façon professionnelle. En effet, un bon accompagnement est indispensable car il existe différents statuts. Tous ne permettent pas d'exercer en respectant la réglementation, mais bien conseillé, un amateur passionné peut démarrer une activité professionnelle pour des cotisations minimales, en optimisant sa fiscalité.

Bienvenue au club !!!!

Pierre DALSTEIN

dalstein@syndicat-animaleries.org

Albi, le 5 mars 2014

Dossier suivi par Luc LADONNE

☎ : 01 44 26 30 98

📠 : 01 77 65 66 02

📞 : 06 20 79 28 37

<http://www.syndicat-animaleries.org>

ladonne@syndicat-animaleries.org